



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/072

URBANISME – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – arrêt du bilan de la concertation préalable

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (*Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024*).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. ROUSSET Serge | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. CADOT Laurent | par M. DE CAMARET Gilles |
| - M. GOUT Christophe | par M. LECLERC Grégory |
| - M ^{me} PRIVAT Christine | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |
| - M ^{me} DUPLA Marie-Chantal | par M. HÉRAUD Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- M^{me} COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-072-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/072

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – arrêt du bilan de la concertation préalable

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-7, L153-31 à L153-35, R. 153-11, R. 153-2 à R. 153-10,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Vu la révision générale du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2020,

Vu la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet n°1 approuvé par délibération du Conseil municipal du 2 avril 2024,

Vu le rapport de synthèse du bilan de la concertation préalable en annexe de la présente,

Considérant que la concertation s'est déroulée du 16 novembre 2020 au 12 juin 2024 conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil municipal n° 20/422 du 3 novembre 2020,

Considérant qu'à l'issue de la concertation, le bilan doit être arrêté,

Considérant la mise en œuvre des modalités suivantes :

- Diffusion, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Ville et le journal municipal, d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU et des modalités de la concertation préalable,
- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la ville, d'un dossier de présentation du projet de PLU en cours d'élaboration, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel le public pouvait consigner ses observations,
- Mise à disposition d'une adresse électronique permettant à la population de transmettre ses observations tout au long de la concertation,
- Information régulière dans le journal municipal et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet,
- Trois réunions publiques dont 2 au format forum, portant respectivement sur : 1 - le diagnostic du rapport de présentation et les enjeux issus de ce diagnostic ; 2- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), puis 3 – la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement),
- Publication de documents d'informations spécifiques sur la révision du PLU.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-072-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

- Ateliers participatifs,
- Permanences des élus en charge du dossier.

Considérant le bilan reprenant les modalités prévues, leur mise en œuvre et la synthèse du contenu des observations exprimées, en annexe de la présente délibération,

Considérant que dans le cadre de la poursuite de la procédure de révision générale du PLU, une enquête publique aura lieu sur le projet de PLU arrêté comprenant, en annexe, les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (26 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 4 voix contre dont 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD et 6 abstentions du groupe ID COMMUNE),

Article 1^{er} : **ARRÊTE** le bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de PLU, tel que présenté en annexe.

Article 2 : **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024

Publication effectuée le : 02 juillet 2024

Exécutoire ce jour : 02 juillet 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-072-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024